



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III**
PAUL SABATIER

**Subventions 2024/2025 aux organisations
syndicales et associations étudiantes élues
aux conseils centraux.**

Conseil d'administration du 8 juillet 2024

Délibération 2024/07/CA-118

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 31 ;

Vu l'article 10 de la charte des élus étudiants ;

Vu la proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 2 juillet 2024 ;

Considérant que le conseil d'administration fixe le montant annuel des subventions de fonctionnement accordées aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE le versement des subventions suivantes aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux pour un montant annuel total de 6 037,02 €, accordées pour la durée du mandat des bénéficiaires suivants :**

Base par étudiant : 274,41 €	Répartition au prorata du nombre d'élus titulaires		
BOUGE TA FAC AVEC L'AGEMP x E=MC2	CA	4	4116,15 €
	CFVU	11	
UNI : POUR L'EXCELLENCE ET TA REUSSITE !	CA	1	823,23 €
	CFVU	2	
L'UNION ETUDIANTE : POUR UNE UNIVERSITE SOCIALE, ECOLOGIQUE ET EMANCIPATRICE	CA	1	1097,64 €
	CFVU	3	
		TOTAL	6037,02 €

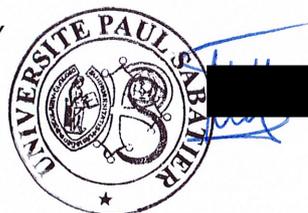
Toulouse le 8 juillet 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

12 juillet 2024

Odile RAUZY



Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36
 Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28
 Nombre de voix défavorables : 0
 Nombre d'abstentions : 1
 Ne prennent pas part au vote : 0